

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
12219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 8d - Mimet - Convention avec la Commune de Mimet pour l'aménagement de la rue de Pergine.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du vote de son budget 2018, le Département a pris en considération l'opération "RD 8d - Mimet - Aménagement de la rue de Pergine".

La rue de Pergine, section de la RD 8d, est une des principales voies d'accès au centre de Mimet. Cette voie étroite, bordée de talus de grande hauteur, est longée par de nombreux accès riverains et présente un réseau insuffisant d'évacuation des eaux de la plateforme routière.

Afin de rendre à cette rue une fonction plus urbaine et d'améliorer ses conditions de visibilité et de fonctionnement, le Département va entreprendre des travaux sur la RD 8d depuis l'entrée de la ville jusqu'au carrefour du Poteau, avec notamment la réalisation d'un trottoir entre la rue Balotesti et le carrefour du Poteau, intersection avec la RD 7.

La réalisation de ces travaux, dont le Département assurera la complète maîtrise d'ouvrage, nécessite la signature d'une convention avec la Commune, cofinanceur de l'opération.

Cette convention, dont le projet est joint en annexe, a ainsi pour objectifs :

- de déterminer les modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune au Département (pour sa compétence réseaux notamment),
- de fixer les conditions d'entretien et d'exploitation ultérieurs des aménagements réalisés,
- de définir les dispositions relatives à la participation financière de la Commune de Mimet, à hauteur de 748 565,76 € pour cette opération estimée à un total de 1 561 568,16 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

